

François Asselineau

Président et Fondateur
de l'Union Populaire Républicaine

Paris, le 8 avril 2015

Objet :

- *Motion de censure contre le gouvernement français pour son soutien politique et financier au gouvernement de Kiev, qui a pactisé officiellement avec le chef de la milice paramilitaire néo-nazie et antisémite « Pravyi Sektor »*

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Le gouvernement de Kiev a nommé officiellement Dmitriy Yarosh le 6 avril 2015 au poste de conseiller du chef de l'état-major de l'armée ukrainienne. M. Yarosh est le chef du groupe néo-nazi paramilitaire « *Pravyi Sektor* » qui combat aux côtés de l'armée ukrainienne dans l'Est séparatiste pro-russe, et qui s'est rendu coupable d'innombrables exactions.

Selon un porte-parole de M. Yarosh, cité par le journal *Le Monde*, cette nomination va permettre à « *Pravyi Sektor* » de bénéficier des financements et des armements du ministère ukrainien de la Défense, tout en restant autonome.

J'attire votre attention sur le fait :

- que M. Yarosh a fédéré plusieurs groupuscules d'extrême droite qui ont affronté en première ligne, cagoulés, cocktail molotov en main, les forces de l'ordre lors de « *l'Euromaïdan* » ;
- que « *Pravyi Sektor* », qu'il a créée, se revendique de l'idéologie pro-nazie du collaborateur des années 1940, Stepan Bandera, et ne cache pas son admiration pour Adolf Hitler ;
- que le journal israélien *Haaretz* a rapporté que « *Pravyi Sektor* » procède à des distributions de traductions de « *Mein Kampf* » et des « *Protocoles des Sages de Sion* » ;
- que M. Yarosh a appelé publiquement au terrorisme, en exhortant les forces anti-russes à se livrer à des actes extrémistes et à répandre la terreur sur le territoire russe ;
- qu'il fait, à ce titre, l'objet d'un mandat d'arrêt international auprès d'Interpol depuis le 25 juillet 2014.

Comme vous le savez, la France, du fait de son appartenance à l'Union européenne et à l'OTAN, et du fait des positions publiques de son gouvernement, soutient le gouvernement de Kiev.

Je vous rappelle tout particulièrement :

- que le président de la Commission européenne, M. Juncker, a annoncé le 8 janvier 2015, le déblocage de 1,8 milliards d'euros d'aide au gouvernement de Kiev ;
- que cette aide n'est assortie d'aucune conditionnalité sur l'interdiction des mouvements néo-nazis dans les allées du pouvoir ukrainien ;
- que l'aide apportée par la France, dans ce cadre dit « européen », peut être évaluée à quelque 300 millions d'euros, puisque notre pays contribue pour un sixième environ au budget de l'Union européenne. Notons au passage l'extravagance de cette dépense, compte tenu de la politique d'austérité tous azimuts qui nous est imposée par ailleurs ;
- que les pays de l'OTAN, à la demande des États-Unis d'Amérique, envisagent sérieusement d'armer le gouvernement ukrainien.

Au nom de l'Union Populaire Républicaine, je vous demande Madame la Députée, Monsieur le Député, de déposer et de voter une motion de censure contre le gouvernement français pour son soutien politique et financier au gouvernement de Kiev qui a pactisé officiellement avec la milice paramilitaire criminelle, néo-nazie et antisémite « *Pravyi Sektor* ».

Je vous informe que l'Union Populaire Républicaine rendra publique la liste des députés qui lui auront répondu, ainsi que le contenu de leur réponse.

Elle rendra également publique la liste des députés qui auront gardé le silence et qui auront ainsi laissé le gouvernement français commettre une forfaiture qui entraîne la France dans des alliances scandaleuses, et qui l'expose à une escalade sans précédent vers un conflit avec la Russie, deuxième puissance nucléaire mondiale.

La publicité de votre réponse ou de votre non-réponse sera effectuée sur notre site Internet www.upr.fr, qui se classe désormais – selon Alexa Ranking - au 2^e ou 3^e rang des sites des partis politiques les plus consultés. Elle sera relayée sur nos pages Facebook, qui sont consultées quotidiennement par des dizaines de milliers d'internautes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame la Députée, Monsieur le Député, de trouver ici, au nom des 7 550 adhérents de l'Union Populaire Républicaine (UPR), l'expression collective de notre haute considération et de notre détermination à faire respecter les idéaux républicains et les grandes valeurs de la France.



François ASSELINEAU